



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

**Direction de l'Urbanisme**  
**Monsieur Thibault Jossart**  
**Directeur**

**Direction du Patrimoine Culturel**  
**Monsieur Thierry Wauters**  
**Directeur**

**Mont des Arts, 10-13**  
**B - 1000 BRUXELLES**

Réf. DPC : / (corr. DPC : M. B. Campanella)

Réf. NOVA : 17/PFU/1839941 (corr. DU : Mme C. Defosse)

Réf. CRMS : AA/KD/WMB40015\_693\_PUN\_Souverain\_Tenreuken\_bassins orages Bruxelles, le 15/07/2022

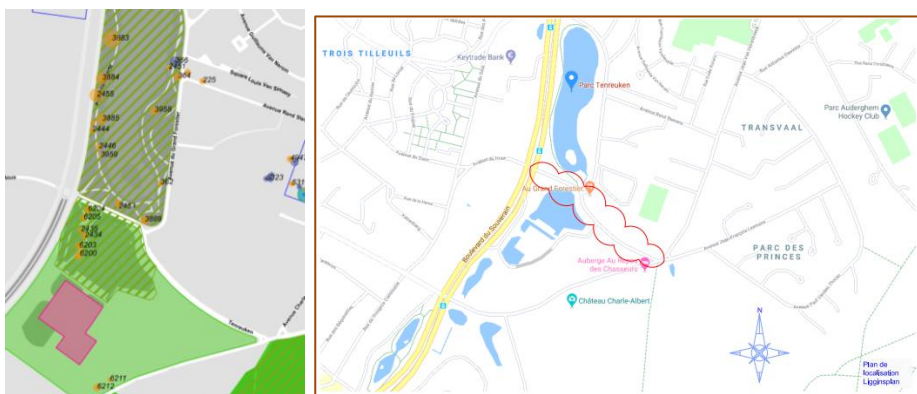
Annexe : /

Messieurs les Directeurs,

**Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Boulevard du Souverain, 25 / Tenreuken.**  
**Demande de permis unique portant sur la construction d'un bassin d'orage sous la voirie de Ten Reuken et du parc AXA (siège de l'ancienne Royale Belge), sous la forme de trois bassins et un déversoir (capacité 5.155m<sup>3</sup>).**

**Avis conforme de la CRMS**

En réponse à votre courrier du 1/07/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 13/07/2022.



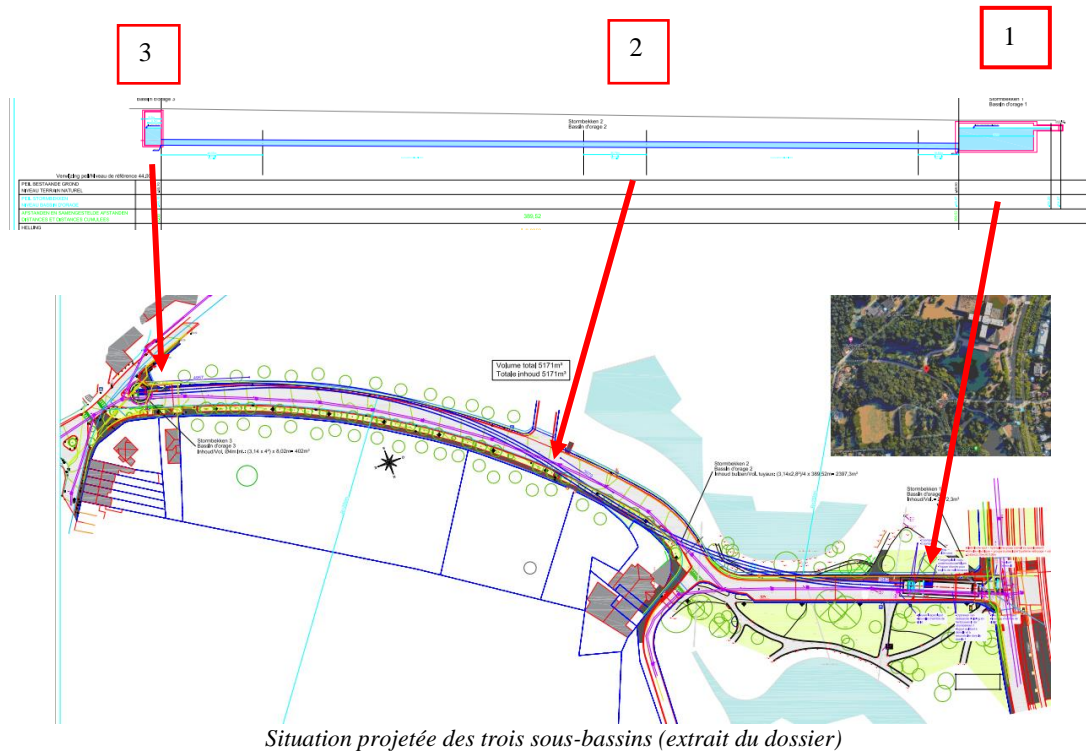
A gauche, extrait Brugis. A droite, le périmètre concerné par le projet entre le parc Tenreuken (au nord) et le site de l'ancienne Royale belge (extrait du dossier)

L'avis de la CRMS est sollicité car le projet est compris dans le périmètre du site de l'ancien siège de la Royale Belge qui est inscrit sur la liste de sauvegarde (immeuble principal et une partie de son parc sis boulevard du Souverain, 25). Un Tilleul commun, repris à l'inventaire légal des arbres remarquables de la Région de Bruxelles-Capitale (ID 6204), est compris dans la zone de chantier. La Forêt de Soignes, classée comme site et désignée site Natura 2000, se situe à proximité directe de la zone du projet.

## PROJET

Le bassin d'orage Ten Reuken fait partie du plan de gestion de l'eau et plus précisément des mesures contre les inondations dans la vallée de la Woluwe de la Région de Bruxelles-Capitale. A cet effet, l'étude hydraulique sur la vallée de la Woluwe réalisée en 2011 prévoit un déversoir au collecteur du boulevard du Souverain vers un bassin d'orage d'un volume de +/- 5000 m<sup>3</sup> au parc Ten Reuken à Watermael-Boitsfort.

Ces travaux ne nécessitent aucun abattage. Seul le Tilleul commun (à l'inventaire légal) est susceptible d'être impacté en raison de sa proximité avec la zone d'intervention.



Situation projetée des trois sous-bassins (extrait du dossier)

## AVIS DE LA CRMS

### Sous-bassin 1 (angle boulevard du Souverain)



Détail de l'emplacement du sous-bassin 1 et vue de l'arbre remarquable répertorié 6204 (extraits du dossier)

Etant situés en sous-sol, les aménagements projetés ne seront quasiment pas visibles depuis la voie publique. Les taques d'accès vers les chambres de visite constitueront les seuls éléments en surface avec une armoire pour abriter l'installation électrique et le groupe hydraulique sur le trottoir (côté boulevard)

du Souverain). Leur impact visuel sera limité. La voirie et les trottoirs seront remis dans leur pristin état après la réalisation des travaux.

***En ce qui concerne l'arbre remarquable qui se trouve très proche des parois du sous-bassin, la CRMS demande de le localiser avec précision sur le plan. Concernant son élagage, elle insiste pour qu'il soit réalisé par un élagueur certifié European Tree Worker<sup>1</sup>.***

Sous-bassin 2 (Tenreuken)

Posé par fonçage, il ne sera que pour une partie située dans le sous-sol du parc de la Royale Belge, sans connexion avec la surface et à une profondeur de 12 mètres. ***Le projet n'aura donc pas d'impact sur le site protégé. Il sera également très éloigné du bâtiment proprement dit de la Royale belge.***

Sous-bassin 3 (angle avenue Charle-Albert)

Proche de la Forêt de Soignes (à la limite du carrefour avec l'avenue Charle-Albert), il sera intégralement construit sous la voirie publique et n'aura pas d'impact sur le site classé.

***Par conséquent, en l'absence d'impact patrimonial pour le parc de la Royale belge et pour la Forêt de Soignes, la CRMS émet un avis favorable sous réserve que l'élagage du Tilleul commun soit réalisé avec le plus grand soin par un élagueur certifié European Tree Worker.***

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [bcampanella@urban.brussels](mailto:bcampanella@urban.brussels) ; [cdefosse@urban.brussels](mailto:cdefosse@urban.brussels) ; [ndenayer@urban.brussels](mailto:ndenayer@urban.brussels) ;  
[jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [kdepicker@urban.brussels](mailto:kdepicker@urban.brussels) ;  
[mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels)

---

<sup>1</sup> <https://www.eac-arboriculture.com/etw-intro.aspx>